

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de BARNAS

Délibération n° 35-2025

3^e délibération de la séance

Date de convocation :

10 décembre 2025

Date d’Affichage :

10 décembre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 8

Présents : 5

Pouvoir : 1

Votants : 6

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L’an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à vingt heures,
Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous
la présidence de Madame Lynda BOUET.

Présents : Mesdames : BOUET Lynda, LEMAIRE Monique et Messieurs, PERRON
Jean-claude, VENTALON Cyril et VIDAL Jean-Luc

Absents : BARBARAS Chloé, BOUET Rose, GIRAULT Gabriel

Procuration : BARBARAS Chloé à VIDAL Jean-luc

Secrétaire de séance : Lemaire Monique

Objet : Tarifs du Camping Municipal le Grand Pré

Madame le Maire expose qu’une étude des tarifs du camping municipal a été
réalisée par les conseillers municipaux. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l’unanimité fixe les
Tarifs du Camping Municipal à partir de 2026 comme suit :

	BASSE SAISON du 15/03 au 14/06 et 16/09 au 3/11	HAUTE SAISON 15/06 au 15/09
FORFAIT JUSQU’ A 2 PERSONNES, emplacement 1 voiture (team comprise)	11,50€/jour	13,50 €/jour
CAMPEUR SUPPLEMENTAIRE ADULTE (T.O.M. comprise)	3,00 €/jour	5.00 €/jour
CAMPEUR SUPPLEMENTAIRE ENFANT DE 3 A 18 ANS (T.O.M. comprise)	2,00 €/jour	2.50 €/jour
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE	2,00 €/jour	5,00 €/jour
CHIEN	1.50 €/jour	2,00 €/jour
CHAT	0,50 €/jour	0,50 €/jour
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	4,50€/jour	4.50 €/jour
TAXE DE SEJOUR PAR JOUR ET PAR PERSONNE (à partir de 18 ans). *Taxe de séjour modifiable en fonction des décisions de la communauté de communes dont dépend la collectivité	0.22 €/jour	0.22 €/jour
GARAGE MORT	5,00€/jour	13,50€/jour
JETON LAVE LINGE	5,00€	5,00€

EMPLACEMENT POUR EQUIPEMENT DE MOINS DE 10,50 m CONVENTION ANNUELLE	Moins de 30 Nuitées : 950 € De 30 à 59 Nuitées : 1250 € De 60 à 99 Nuitées : 1500 € De 100 à 149 nuitées : 1800 € Plus de 150 nuitées : 2000€
EMPLACEMENT POUR EQUIPEMENT DE PLUS DE 10,50 m CONVENTION ANNUELLE	Moins de 30 Nuitées : 1175 € De 30 à 59 Nuitées : 1550 € De 60 à 99 Nuitées : 1750 € De 100 à 149 nuitées : 2000 € Plus de 150 nuitées : 2200€

Fait et délibéré, à Barnas le 15 décembre 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Madame le Maire, BOUET Lynda

